SODES

Promoteur Constructeur

S.A.R.L. D'AMENAGEMENT DE LA BASCULE 41 avenue Montaigne 75008 Paris

Communauté Urbaine de Lyon Ville de Décines

ZAC DE LA BASCULE



DOSSIER DE CREATION

2 ETUDE D'IMPACT

SOMMAIRE

	INTRODU	CTION	page 3
1	ANALYS	E DE L'ETAT INITIAL	4
•	1.1	Situation	5
	1.2		8
	1.3		12
	1.4	·	12
	1.5		14
	1.6		15
	1.7	"	20
	1.8	_	2 1
	1.9		25
	1.10	Dessertes	26
	1.11	Réseaux	27
	1.12	Nuisances et Servitudes	2 9
2	ANALYSI	E DES EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS	
	SUR I'EN	VIRONNEMENT	3 0
	2.1	Plan d'occupation du sol	3 1
	2.2	Opérations en cours, programmées ou prévues	3 3
3	PRESENT	ATION DU PROJET	3 4
	3.1	Le programme	3 6
	3.2	Dessertes	40
	3.3	Réseaux	4 0
	3.4	Environnement	4 0
4	MESURES	S COMPENSATOIRES	4 1
	4.1	Topographie, Hydrographie, Géologie	4 2
	4.2	Paysage	4 2
	4.3	Faune et Flore	4 2
	4.4	Dessertes	42
	4.5	Nuisances	4 2
5		ES D'EVALUATION DES EFFETS SUR	43
		NNEMENT Transfer and transfer a	A A
	5.1		4 4
	5.2		44
	5.3	Eaux	4 5
6	CONCLUSI	ON	4 6

INTRODUCTION

Introduites par la loi n° 76 629 du 10 Juillet 1976 relative à la protection de la nature et son décret d'application n°771 141 du 12 Octobre 1977, complétées par le décret 93-245 du 25 Février 1993, les études d'impact doivent permettre d'apprécier les conséquences des projets d'aménagement entrepris par une collectivité lorsqu'ils sont susceptibles de porter atteinte par leur importance, leur dimension et leur incidence directe ou indirecte au territoire concerné.

Définition de l'étude:

L'éude fera partie intégrante du rapport de présentation qui sera constitué dans le cadre du dossier de création éventuelle d'une zone d'aménagement concerté qui pourrait être développée sur le site de DECINES.

La phase actuelle n'est pas celle de l'élaboration du projet, mais elle devrait permettre, à travers les différentes réponses, d'engager une réflexion sur le type d'intervention qu'il conviendra de mener pour mettre en oeuvre les ambitions et volontés des collectivités.

Il est important de développer une logique d'ensemble, qui doit se traduire dans l'aménagement, et mettre en valeur les particularismes du secteur très directement liés à la nature de l'environnement, ainsi qu'à l'animation et aux usages qui en découlent.

La problèmatique de la zone s'organise autour des différents thèmes, qui se déclinent de la manière suivante:

- * Principes généraux qui assurent une cohérence globale de l'espace;
- * Prise en compte de l'environnement et définition de l'aménagement paysagé (espaces verts, mobilier urbain, etc...)
 - * Mixité des fonctions (activités, services, circulations, etc...)

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

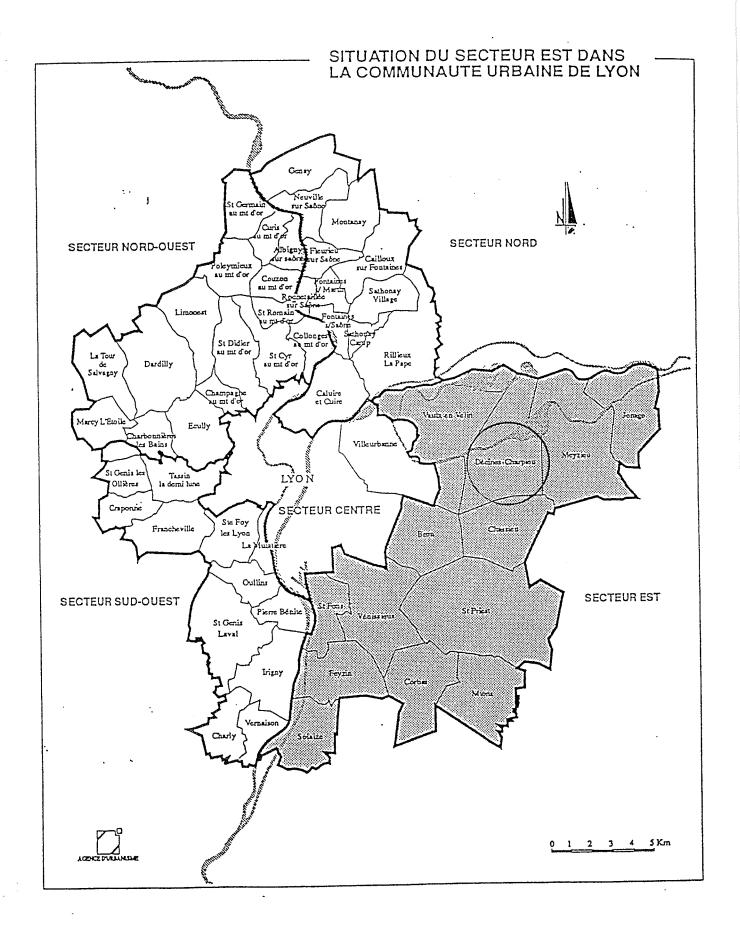
1.1. SITUATION

Cette étude d'impact pour l'étude d'une Zone d'Aménagement Concertée se situe à DECINES. Ville de l'Est lyonnais.

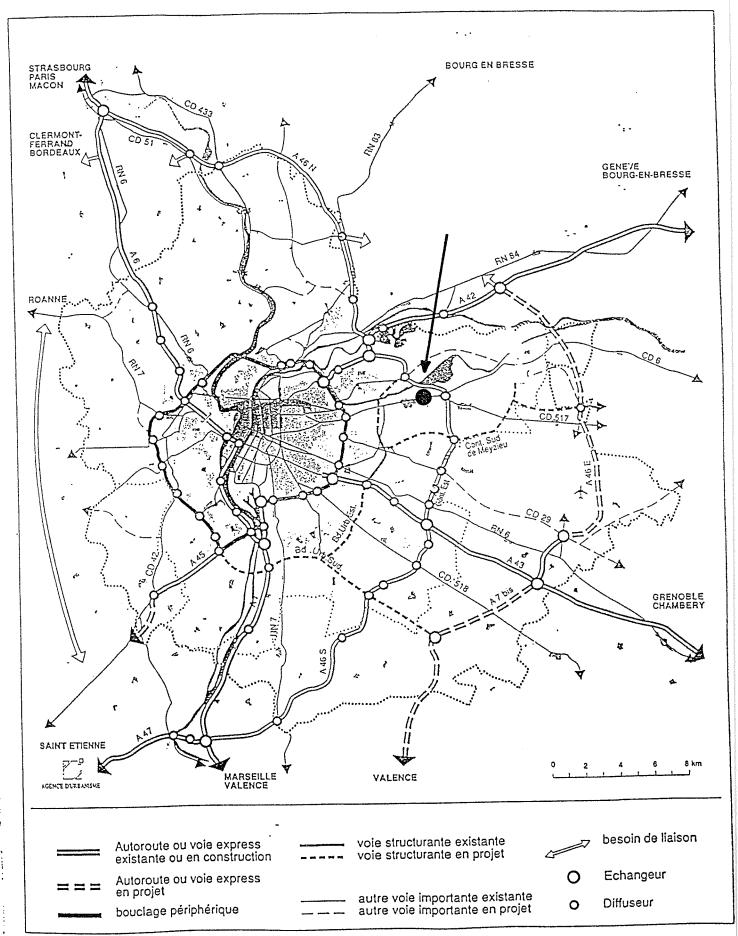
Cette Z A C se situe en centre ville et son périmètre est défini par les voiries suivantes:

- * Avenue Jean Jaurès au Sud
- * Rue Curie à l'Est
- * Rue de la Fraternité à l'Ouest

L'assiette foncière de cette Z A C représente une surface d'environ 8 900 m2.



SCHEMA DE VOIRIE DE L'AGGLOMERATION



1.2. CLIMATOLOGIE

La région Lyonnaise située sur le versant oriental du Massif Central est soumise à un régime climatique très complexe où les influences continentales alternent avec des influences océaniques et méditerranéennes. Pendant deux mois, du 15 Juin au 15 Août, l'influence méditerrannéenne domine et le reste de l'année le climat passe très fréquemment d'un type à l'autre.

Les données météorologiques proviennent de la station de LYON BRON située dans le voisinage immédiat de la zone d'étude et permettent ainsi d'apprécier ses caractéristiques climatiques de façon assez précise.

1.2.1. LES TEMPERATURES

La moyenne annuelle est de 11.4°

Températures moyennes mensuelles sur la période 1922-1988:

J	F	M	A	М	J	J	A	S	0	N	D
2.5	4.0	7.5	10.6	14.4	18.1	20.6	20.0	17.1	12.1	6.8	3.2

Les hivers sont modérément rigoureux; Janvier est le mois le plus froid avec une moyenne de 2.5°C. Cependant,les extrêmes peuvent atteindre le voisinage de - 20°C; ainsi lors de l'hiver 1956, Février a subi plus de 20 jours de températures négatives qui sont descendues jusqu'à - 18°C, et en 1963, le mois de Janvier a enregistré un minimun absolu de - 23°C

L'été est chaud avec une moyenne en Juillet de 20.6°C. Cependant, cette saison accuse également des extrêmes beaucoup plus élevés: ainsi, les mois de Juin, Juillet et Août sont souvent marqués par des chaleurs lourdes accompagnées d'orages.

1.2.2. LES PRECIPITATIONS

1.2.2.1. Les pluies

L'hiver se caractérise par des pluies peu abondantes mais très nombreuses, d'origne atlantique, principalement.

L'été, les pluies sont courtes mais intenses sous l'influence du climat méditerranéen, des orages parfois très violents dépassent 10 mm à l'heure.

L'automne concentre la quantité maximum de pluies; La hauteur moyenne annuelle est de 829.4 mm.

Hauteur moyenne mensuelle des pluies en mm

J	F	M	A	M	J	J	A	S	0	N	D
53.1	49.5	58.7	60.3	80.6	80.0	62.2	85.8	84.5	80.4	76.1	58.2

Nombre moyen mensuel de jours avec précipitations (Période1922-1988)

J	F	M	A	M	J	Ј	A	S	0	N	D
16	13	13	13	14	12	10	12	11	12	14	15

La durée moyenne annuelle des pluies est de 880 heures

1.2.2.2. La neige

Lyon compte en moyenne 19 jours de neige par an.

Nombre moyen mensuel de jours avec neige

J	F	M	Α	M	J	J	А	S	Ο	N	D
6	4	2	1	0	0	0	0	0	0	2	4

1.2.2.3. Le brouillard et la brume

Sont considérés comme jours de brouillard ceux pendant lesquels la visibilité descend en dessous de 1 000 m. Avec la brume, la visibilité minimum est de 15 Km.

Le brouillard est fréquent d'Octobre à Janvier, et presque inexistant en été. La brume présente deux maxima de fréquence, voisins des équinoxes de Mars à Septembre.

Nombre moyen mensuel de jours avec brouillard (Période 1936-1988)

J	F	M	A	M	J	J	A	S	О	N	D
8	5	1	1	1	1	0	1	3	9	7	9

47 Jours de brouillard par an ont été enregistrés en moyenne sur une période d'observation de plus de cinquante ans: 1936 - 1988

1.2.3. L'INSOLATION

La moyenne annuelle d'insolation, atteint 1984 heures mais la durée est très variable selon le mois considéré: le minimum a lieu en Décembre avec 51 heures, et le maximum en Août avec 254 heures de durée d'insolation (durées moyennes observées sur la période 1926-1988)

1.2.4. LES VENTS

Le site, qui se trouve dans un couloir de la banlieue Est de Lyon, est exposé aux vents dominants de la région Lyonnaise;

Ce sont, comme l'indique la rose des vents:

- Les vents du Nord et du Nord-Ouest, le premier est relativement froid avec des vitesses en général supérieures à 10m/s.
- Les vents du Sud et Sud-Ouest, vents chauds précédant l'arrivée des nuages, et soufflant en rafales.

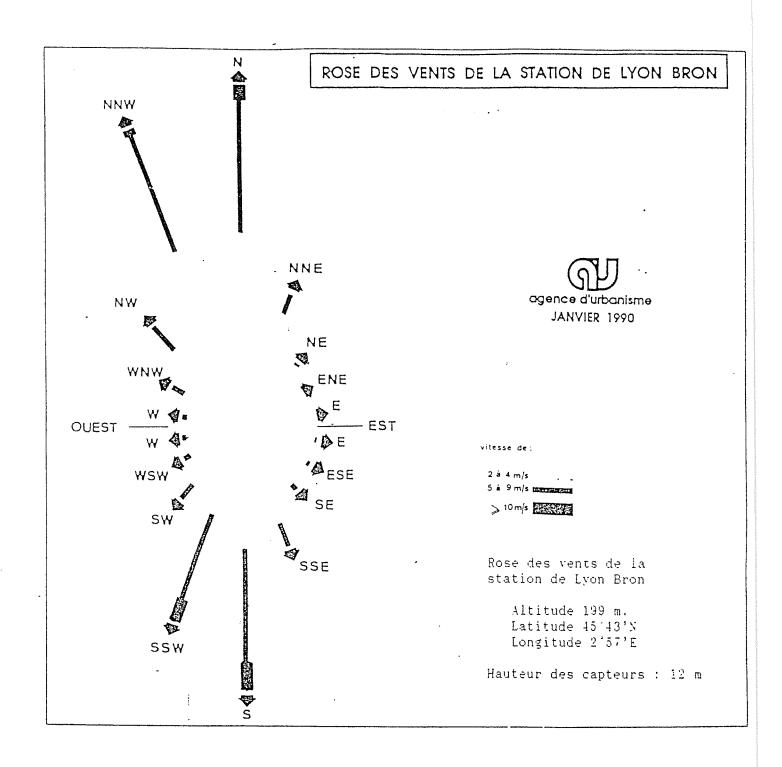
Vitesse moyenne du vent en m/s (8 valeurs quotidiennes)

Année 1988

J	F	M	A	M	J	J	Α	S	0	N	D
3.3	4.7	3.2	2.8	2.6	3.4	2.7	2.8	3.0	2.7	2.6	2.9

Les autres directions, Ouest et Est surtout, sont quasiment inexistantes, en raison des reliefs s'opposant à la pénétration des vents d'Ouest, et à la circulation atmosphérique générale qui, à cette latitude, ne comporte pratiquement pas de vent d'Est.

Il faut relever que les vents violents, dont la vitesse est supérieure à 10 m/s, soit 36 Km/h, sont assez nombreux, particulièrement pour ceux du Sud.



Vitesse maximum instantanée du vent en m/s (période 1947-1988)

J	F	М	Ą	М	J	J	A	S	0	Ņ	D
45,2	38.5	41.2	34,1	31.0	32,7	28,8	32,0	28,5	35,0	42	40
SSE	S	S	SSE	SSW	ENES	S	S	S	S	S	S

1.3. TOPOGRAPHIE

Les terrains concernés par l'étude d'impact se situent dans la plaine fluvio glaciaire de l'Est Lyonnais (altitude moyenne 200 m) où seules quelques collines de formes plus ou moins allongées, portant le nom de "Mollard" émergent, séparées par des couloirs.

Les buttes ou mollards sont des bosses de 40 à 60 mètres de haut allongés de l'Est à l'Ouest ou du Sud-Est ou Nord-Ouest; leur sommet est plat ou arrondi, et comprend parfois des dépressions mal drainées; les bords sont généralement raides et leurs sommets dominent le secteur.

La Z A C projetée se situe au pied d'un "Mollard", les terrains sont plats.

1.4. GEOLOGIE

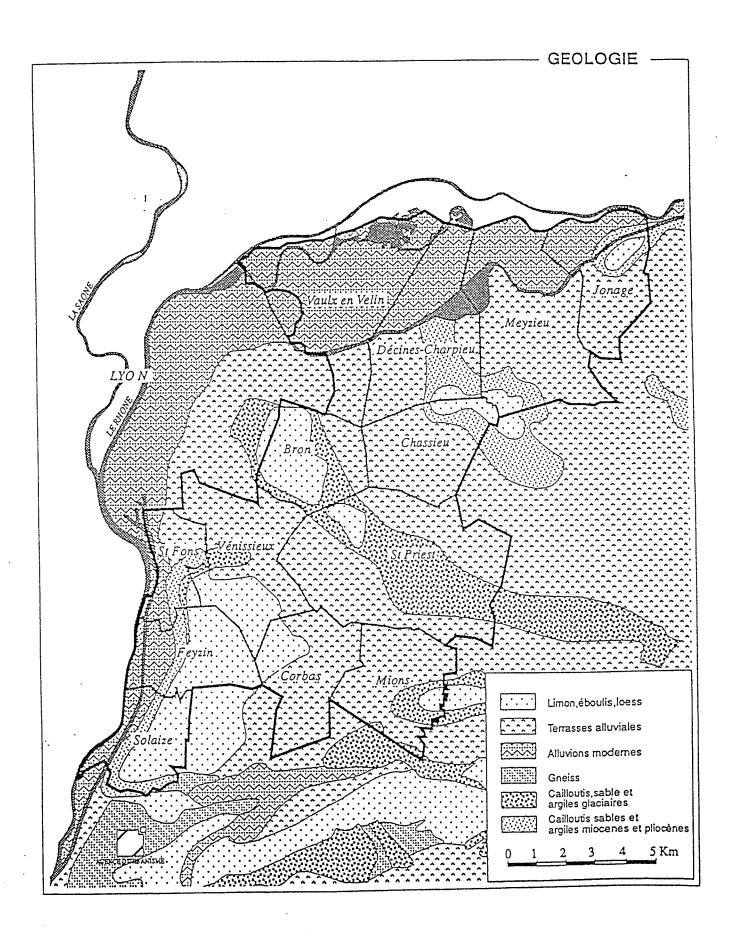
Les terrains qui composent le substratum de l'Est Lyonnais sont récents: ils sont issus de la dernière glaciation quaternaire - le Wurn - dont la période d'activité se situe entre - 65 000 ans et - 15 000 ans. Le glacier qui recouvrait alors la région lyonnaise a superposé son action à une topographie préexistante très proche de l'actuelle:

- Au tertiaire, l'ensemble de plateaux molassiques (sables et grès du miocène) qui composaient la région a été creusé par des cours d'eau (âge pliocène) formant des couloirs comme celui de MEYZIEU, où se trouve le site d'implantation de DECINES.
- Au quaternaire, les glaciers empruntant sans doute ces dépressions les ont élargies, et surcreusées lors de leur avancée dont l'extension a porté dans la région lyonnaise au minimum jusqu'à la Croix-Rousse et Fourvière.

Le front du glacier a subi diverses fluctuations qui ont été suivies d'une décrue (retrait du glacier dans les hautes vallées alpines). Il a alors laissé les moraines, matériaux issus de l'érosion arrachés et transportés par le glacier, qui témoignent de son stade d'extension maximum et des différentes étapes de son recul.

Ces moraines argileuses ont été plus ou moins étalées et lessivées par les eaux de fusion des glaces et forment les alluvions fluvio-glaciaires, constituées par des graviers et galets sableux qui atteignent ici une épaisseur supérieure à 30 mètres. Le lessivage de la moraine argileuse n'a pas été total: elle se retrouve donc sous le tapis des alluvions dans le fond du couloir.

Les alluvions fluvio-glaciaires ont subi, en surface, une altération et une rubéfaction. L'épaisseur de ce niveau superficiel argilo graveleux,



d'aspect rougeâtre varie de 1 m à 2 m. Cette couche d'argile compacte, recouvre une forte épaisseur de gravier tout venant.

Ces sols offrent une bonne portance, mais doivent être drainés en atteignant la couche de gravier perméable. Parfois, des lentilles sablogranuleuses peuvent être rencontrées.

Sondage effectué par le BRGM:

de 0 à 1,20m: terre végétale

de 1,20 à 1,90: de 1,90 à 2,30: galets jaunâtres avec argile sableuse

sable beige fin micacé avec petits graviers

de 2,30 à 13,30: gros graviers gris avec sable fin

de 13,30 à 14,00: sable beige fin micacé avec petits graviers

de 14,00 à 18,70: graviers et galets gris avec sable beige très fin

HYDROLOGIE 1.5

Très perméables, les plaines et couloirs contiennent des nappes phréatiques et puissantes et assez peu profondes (10 à 15 mètres de profondeur), racordées au niveau du Rhône, déjà largement utilisées: ces nappes constituent de bonnes réserves aquifères mais la perméabilité horizontale et verticale qui atteint des records les rend très sensibles à la pollution par infiltration.

Le comportement des nappes aquifères de l'Est Lyonnais, est étroitement lié à la climatologie et notamment à celle des années de sécheresse que nous avons subies. Mais, suite aux fortes précipitations pluviales et neigeuses de la fin de l'année 1990, le rechargement de la nappe de l'Est Lyonnais était légèrement supérieur à la moyenne des précédentes.

On note que le flux annuel transitant dans ces nappes, défini à partir de la pluie efficace calculée sur les données de la station Météo-France de Lyon-Bron, soit 200 mm (7 Vs/Km²), est le suivant pour le couloir de Meyzieu: 24 mm³ /an.

La nappe phréatique est relativement profonde puisque située entre -15 et -20 m; elle est donc théoriquement passablement protégée de la pollution. Mais des études récentes montrent que le taux de phosphates est relativement élevé. Afin de ne pas augmenter la pollution, profondeur de la nappe phréatique, et le couloir de Meyzieu étant dépourvu de rivière, on adoptera des solutions pour résoudre les problèmes d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales.

En effet, l'absence de réseau hydrographique, hormis un éxutoire d'orages s'évacuant au Canal de Jonage, les eaux de pluies non évapotranspirées s'infiltrent et alimentent la nappe phréatique.

1.6 CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE

Alors que la population de la Communauté Urbaine de LYON dans son ensemble enregistre une baisse entre 1982 et 1990, la population du secteur Est accuse une augmentation et l'urbanisation se développe de façon constante et contrôlée.

Ainsi à DECINES, la population comptait en 1975: 20 031 habitants, en 1982: 22 832 et en 1990: 24 565, soit une variation annuelle de 1,03 %.

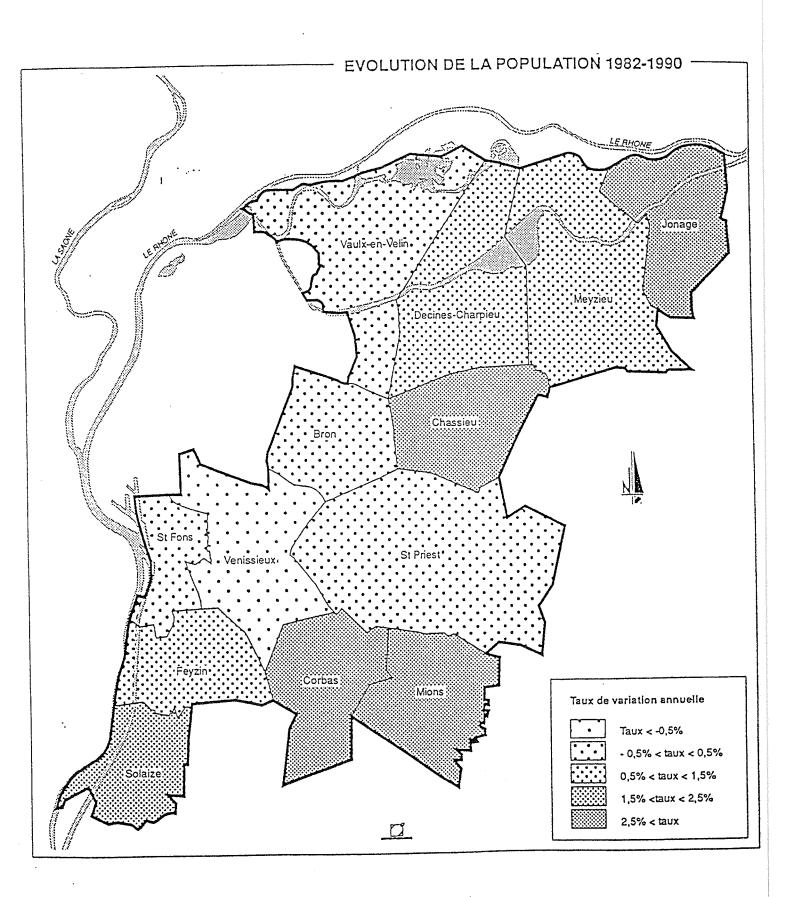
Au siècle dernier, on ne trouvait dans l'Est Lyonnais que de gros bourgs ruraux et l'activité agricole était dominante; mais la période de l'entre deux guerres marque une mutation économique radicale avec le développement d'établissements industriels importants (Berliet, industrie chimique au Sud de LYON), l'aménagement de l'aéroport LYON BRON et, parallèlement le développement de la fonction résidentielle des premières communes au-delà du Boulevard de ceinture, à l'Est de LYON.

A partir des année 50, on assite à la multiplication des installations industrielles dans la plaine de l'Est Lyonnais, sur des sites plus ou moins organisés, ainsi qu'à un fort développement de l'habitat qui s'étend audelà des limites de la COURLY: cet habitat à dominante ouvrière caractérisé par la construction des grands ensembles concerne aussi des catégories sociales plus favorisées, cadres et patrons de l'industrie et du commerce notamment, et se traduit par un tissu pavillonnaire très important.

1.6.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DU SECTEUR EST

Age de 0-19 ans	30 %
de 20-59 ans	57 %
+ de 60 ans	13 %
Taille des ménages	2,9
Population étrangère	15,6 %
Chômage	11,5 %
Ouvriers	30,0 %
Employés	20,0 %
Agents de maîtrise et cadres	16,0 %
Cadres supérieurs	7,5 %
Non salariés	7,5 %

La Commune de DECINES se caractèrise par une mobilité de la population assez faible du fait d'une mixité du type d'habitat, pavillonnaire et immeuble collectif. 40 % de maisons individuelles, 21 % de logements locatifs HLM dont 860 logements dans le quartier du Prainet qui fait l'objet d'un D.S.Q.



1.6.2. SITUATION ECONOMIQUE

Le secteur de l'Est Lyonnais est depuis de nombreuses années en fort développement économique. A DECINES-CHARPIEU et en partie à VAULX EN VELIN, un secteur industriel de 150 hectares environ, à ce jour saturé, sera achevé par une extension de 50 hectares supplémentaires (lotissement des Pivolles).

En tertiaire, encore trop peu d'équipement. Un certain équilibre est souhaité dans les communes de l'Est lyonnais pour faire face à la concentration des équipements tertiaires de la Ville de LYON.

En commerce, ce sont principalement des implantations de grandes surfaces. Il y a nécessité à faire vivre et favoriser l'implantation de commerces de quartier.

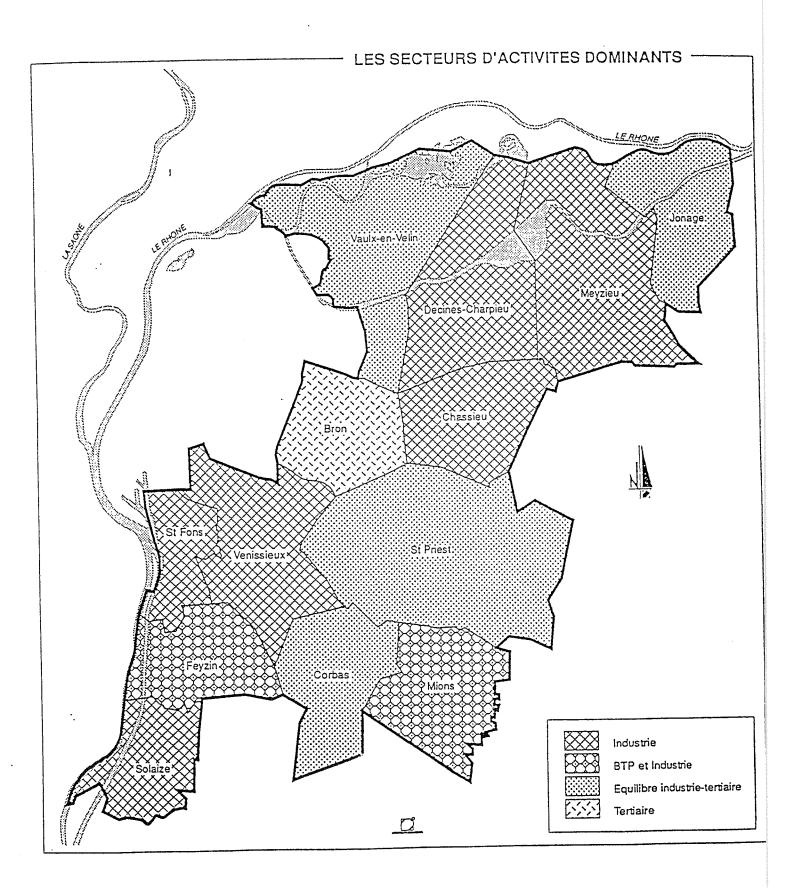
Le développement de l'agglomération lyonnaise est marqué par un mouvement constant et ancien de délocalisation des entreprises industrielles depuis LYON et VILLEURBANNE vers l'extérieur, principalement la partie Est de la région urbaine.

Il est pris en compte dans les plans d'aménagement successifs, qu'il s'agisse du schéma d'aménagement publié par l'OREAM en 1969, ou des travaux plus récents du SDAU et de l'Agence d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de LYON. Au cours de cette période de 25 ans, la vision d'organisation de l'espace industriel et régional, constatant un développement industriel moins important que prévu, s'est resserrée sur l'agglomération.

Le contournement Est de LYON vient renforcer cette tendance, en polarisant le développement industriel sur les communes concernées. Il en sera de même à l'Ouest lorsque les projets seront complétés mais l'effet sur la délocalisation industrielle devrait être bien moindre.

Du reste, les schémas d'aménagement et les projets des opérateurs économiques organisent l'espace selon une répartition qui fixe les activités technologiques au Nord, à l'Ouest et au Sud (Technopoles) et les activités industrielles plus banales à l'Est.

Dès lors, il apparaît, en termes d'aménagement de l'espace régional, que le développement industriel devrait se faire, dans les années qui viennent, sur les communes situées en limite de la "première couronne" et plus schématiquement sur le contournement Est.



Parmi ces communes, on distinguera immédiatement deux catégories quant à leur vocation à accueillir des entreprises:

- * celles situées à proximité immédiate ou le long des autoroutes (vers Genève et vers Grenoble)
- * celles situées dans la partie centrale: Vaulx en Velin, Décines, Meyzieu, Chassieu, Jonage.

Les premières auraient une tendance d'accueil exogène (les entreprises qui recherchent une position en entrée d'agglomération), les secondes une d'accueil endogène (les entreprises venant de Lyon, Villeurbanne, ou éventuellement d'autres villes moyennes périphérie).

Il est bien évident que cette répartition est caricaturale et non exclusive

dans un sens ou dans l'autre.

Les délocalisations d'entreprises, dans le passé, montrent des mouvements très nets de LYON 3° et VILLEURBANNE vers VAULX EN VELIN, BRON, MEYZIEU. La zone industrielle de MEYZIEU est constituée en partie d'entreprises de ces origines.

La répartition de la population active indique également les liens entre lieu de travail et lieu de résidence, qui souvent précèdent et expliquent le lieu de réimplantation d'une entreprise. De ce point de vue, il y a une typologie très nette des principales villes de l'agglomération Est:

* Caluire, Vénissieux, Bron:

Décroissance de la population active. Tendance à être intégrées dans l'agglomération urbaine

* Meyzieu, St Priest, Vaulx-en-Velin, Decines Chassieu: Forte croissance de la population active résidente.. Taux d'évasion (population active résidente travaillant à l'extérieur) fort et en croissance. Ces villes doivent stabiliser le taux d'évasion en créant des activités sur leur territoire. Vaulx-en-Velin est l'exemple le plus avancé. Le taux d'évasion y est stable.

* Corbas, Jonage, Genas, Mions:

Villes plus petites. Très forte croissance de la population active résidente. Très fort taux d'évasion. Profil de "ville-dortoir" qu'il convient également de corriger.

Une forte proportion des résidents actifs travaillent Lyon et Villeurbanne. Mais les 60 000 emplois industriels dans Lyon-Villeurbanne tendront à se délocaliser dans les 15 à 25 ans qui viennent, soit une moyenne de 1 000 emplois par an, générant une demande annuelle de 25 à 30 hectares de terrains industriels dans l'Est lyonnais.

1.6.3. CONSTRUCTION DE LOCAUX

Un peu plus de 2 millions de m2 ont été construits, entre 1981 et 1991 pour l'accueil d'activités économiques. Ces surfaces se répartissent comme suit:

- Industrie: 41 % (soit 57 % du total construit sur l'ensemble de l'agglomération dans la même période),
- Stockage: 29 % (soit 65 % du total construit sur l'ensemble de l'agglomération dans la même période),
- Commerces: 14 % (soit 44 % du total construit sur l'ensemble de l'agglomération dans la même période),
- Bureaux: 16 % (soit 18 % seulement du total construit sur l'ensemble de l'agglomération dans la même période), encore faut-il bien considérer qu'il ne s'agit le plus souvent que de surfaces destinées au tertiaire d'accompagnement et non au tertiaire pur.

Données emplois et données locaux sont donc concordantes et confirment que ce secteur a encore une vocation industrielle très marquée, que la fonction distribution est manifestement maintenant très présente mais que les services sont encore peu représentés.

1.7 OCCUPATION DES SOLS

La Commune de DECINES s'étend sur une surface de 1 701 hectares. Sa caractéristique principale est celle d'une commune résidentielle.

C'est la "ville-rue" type. En effet, le DECINES traditionnel s'étend le long du RD 517 appelé Avenue Jean Jaurès et traverse toute la commune depuis VAULX en VELIN à MEYZIEU.

1.8 PAYSAGE

Les terrains faisant l'objet de la Z.A.C. sont en grande partie libres.

En effet, la Ville de DECINES a acquis les terrains occupés anciennement par un supermarché "SUMA". La ville a entrepris la démolition de ce bâtiment et aménager provisoirement une voirie dans le but de décharger le carrefour de la Bascule

Il existe encore dans le périmètre de la Z A C une construction occupée par un cabinet médical et de kinésithérapeutes. Cette construction est acquise à l'amiable par la Ville.

D'autre part, un café exerce encore son activité. Cette acquisition fera l'objet d'expropriations concomittantes, par le Conseil Général et la Communauté Urbaine de LYON.

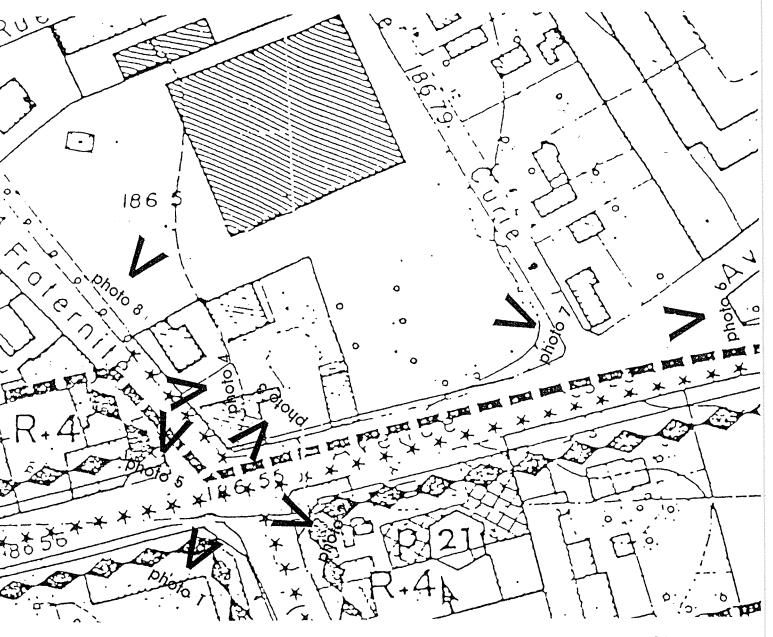




PHOTO N°1



PHOTO N°2



PHOTO N°3

PHOTO N°4



PHOTO N°5



PHOTO N°6





PHOTO N°7



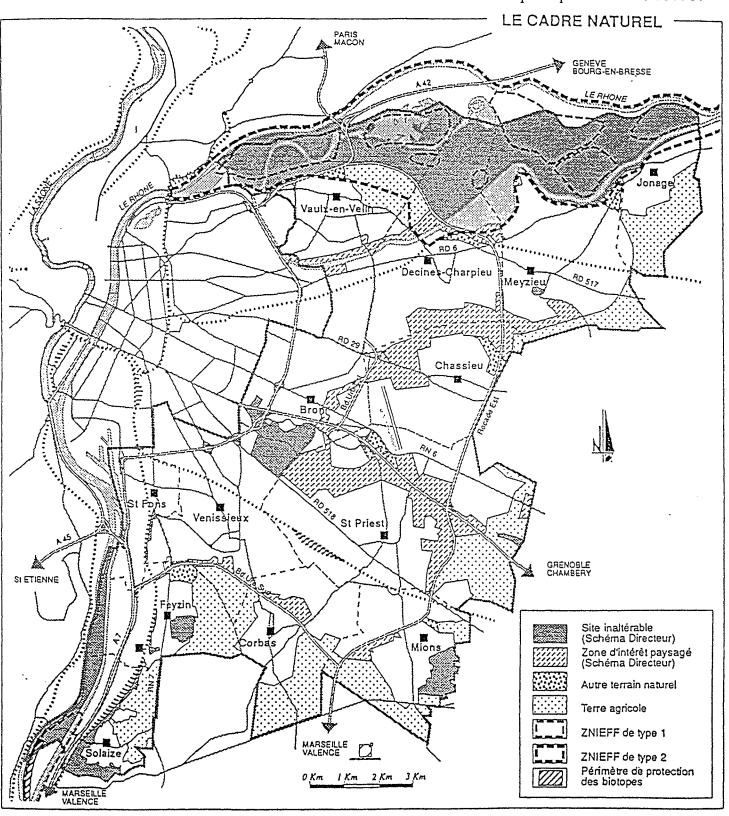
PHOTO N°8

1.9 FAUNE ET FLORE

La faune est inexistante.

La flore est constituée de quelques platanes sur la rue de la Fraternité et dans l'enceinte du café"NABAS".

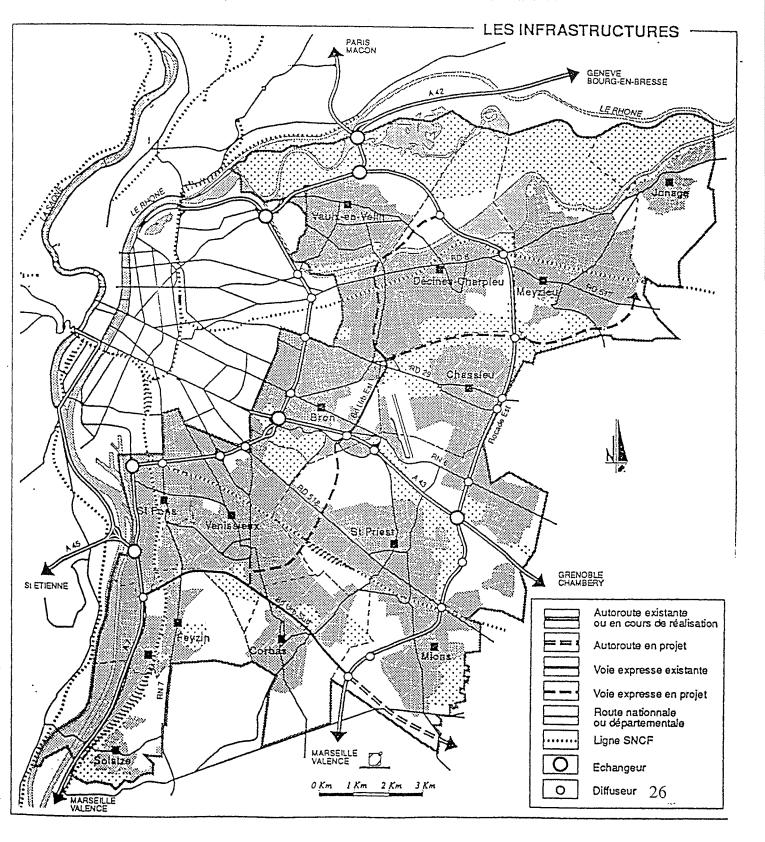
Un conifère sur la rue Curie et quelques arbustes.



1.10 DESSERTES

La Z A C envisagée est parfaitement desservie par les voiries qui la bordent.

- * L'avenue Jean Jaurès, avenue principale et structurante de la Ville de DECINES.
- * La rue de la Fraternité vers VAULX en VELIN se prolonge par la rue de la République vers le Sud.
- * La rue Curie, voie secondaire dont le trafic est faible.



1.11 RESEAUX

1.11.1 EAU POTABLE

La zone est bien desservie par le réseau d'adduction existant:

1.11.2 EAUX USEES

La zone est desservie par les réseaux existants:

- égout diam. 1000 m/m sur rue Edouard Herriot
- égout diam. 400 m/m sur rue de la Fraternité
- égout diam. 400 m/m sur rue Curie

1.11.3 EAUX PLUVIALES

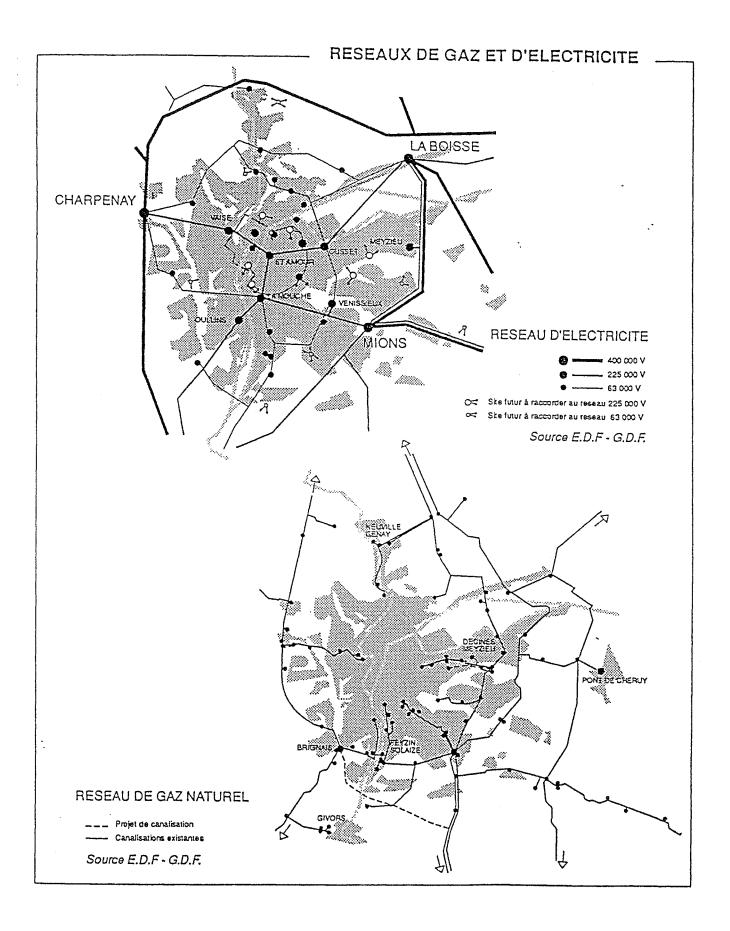
La zone est desservie par le réseau existant. Egout diam. 600 m/m sur la rue de la Fraternité

1.11.4 TELECOMMUNICATIONS

Réseaux existants suffisants sur les voiries bordant l'opération.

1.11.5 ELECTRICITE - GAZ

Réseaux existants suffisants sur les voiries bordant l'opération



1.12 NUISANCES et SERVITUDES

1.12.1 NUISANCES

Néant

1.12.2 SERVITUDES

La zone à aménager n'est pas classée en zone naturelle d'intéret écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF);

Elle n'est, en outre, ni une zone de protection des Biotopes, ni une réserve de chasse et de pêche.

Servitude PT2 définie par les Postes et Télécommunications selon les articles L 54 à L 63 - Décret 62 273 du 12 Mars 1962

Cette servitude interdit tout obstacle mobile ou fixe à une altitude supérieure à 280 m NGF.

Sans conséquence sur l'opération.

ANALYSE DES EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS SUR L'ENVIRONNEMENT

2.1 PLAN D'OCCUPATION DU SOL

Le Plan d'Occupation des Sols du secteur Est de la Communauté Urbaine est en cours d'approbation. Le POS classe lzone considérée en secteur NAb.

Les objectifs de la Commune de DECINES y sont ainsi définis:

- La Commune de DECINES CHARPIEU organise son développement autour de différents pôles urbains:
- * le centre principal: articulé autour des équipements publics et des opérations d'urbanisme (opération centre ville, quartier de la gare, quartier de la Bascule),
- * les centres secondaires: le quartier de la Soie, le quartier du Prainet (carrefour routier, proximité de l'échangeur du contournement Est, du futur parc d'activités du Grand Montout), le centre de Charpieu (noyau historisque et attractif),
- * les centres de quartier: la place de la Libération, le quartier de la Berthaudière.

En outre, les entrées de la ville doivent faire l'objet d'une attention particulière: limite de Vaulx en Velin "La Côte", les Pivolles, 7 Chemins, Grand Montout, La Glayre,...



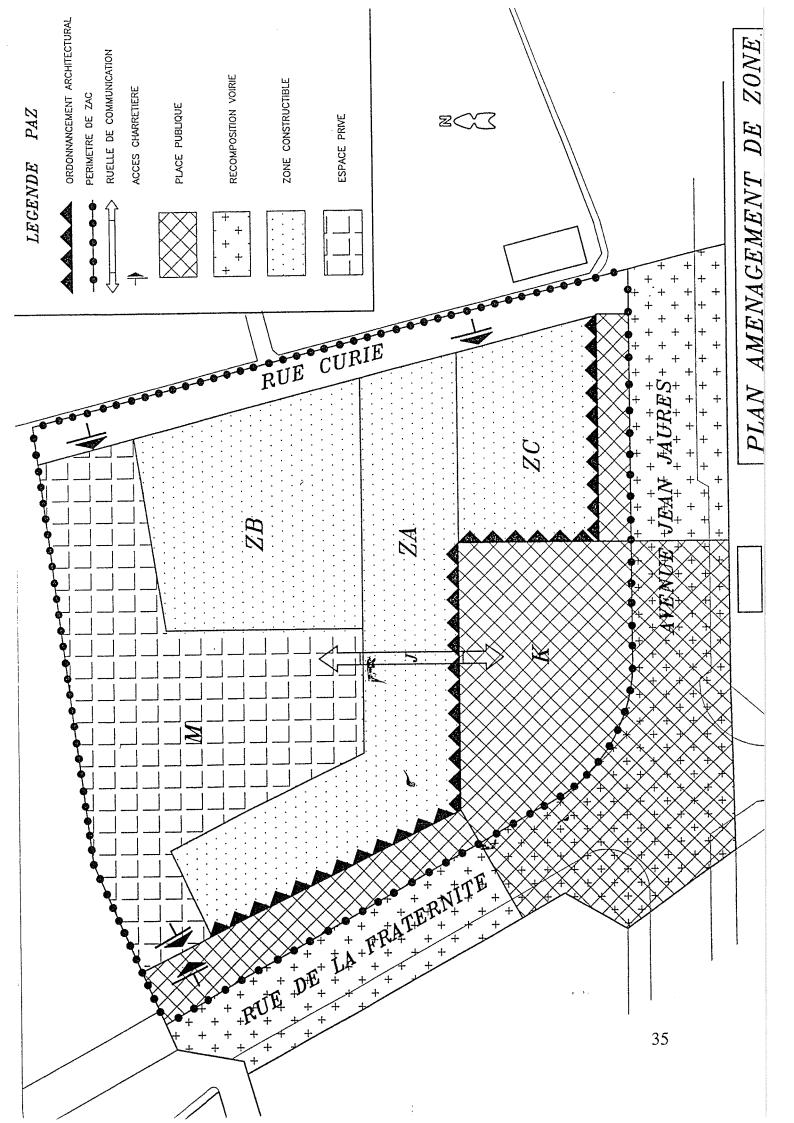
2.2 OPERATIONS EN COURS, PROGRAMMEES OU PREVUES

Une opération en cours, et en voie d'achèvement: La Z A C de la SOIE - 7 hectares - commencée en 1983

Une opération de D S Q, sur le quartier du "Prainet" 860 logements HLM locatifs, fait l'objet d'une procédure de convention de quartier, en cours.

Pas d'autres opérations programmées ou prévues

PRESENTATION DU PROJET



3.1 LE PROGRAMME

LES GRANDES OPTIONS D'URBANISME

L'aménagement du Carrefour dit de "la Bascule" est un souhait exprimé depuis longtemps par les élus de la ville de Décines.

La conjonction des volontés du Conseil Général, de la Communauté Urbaine de Lyon et de la Ville, permet d'envisager une opération d'urbanisme d'ensemble, comprenant l'aménagement du carrefour la création d'un centre urbain, la création d'une place publique et l'élargissement de deux voiries départementales.

L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE LA BASCULE

La Ville de DECINES est traversée par le RD 517, appelé avenue Jean Jaurès. Cette artère supporte un fort trafic routier, elle est aussi l'axe commerçant principal.

Avec la réalisation de la "ROCADE EST", qui assure le contournement Est de l'agglomération, le trafic routier sur l'avenue Jean Jaurès devrait être moins intense, et crée les conditions qui permettent à la Ville de DECINES de réaliser l'opération ici présentée.

L'élargissement de la rue de la Fraternité et de l'avenue Jean Jaurès, à proximité du carrefour dit "de la Bascule", permettra de créer des tourne-à-gauche, indispensables à la fluidité de la circulation sans entraver le flux normal de l'avenue Jean Jaurès.

Les travaux sur chaussées seront définis et réalisés, y compris les élargissements, par la D D E et le Conseil Général du Rhône, et l'aménageur de l'opération réalisera les aménagements jusqu'à la bordure de trottoir, en cohérence avec les travaux sur voiries.

UNE VOLONTÉ DE CENTRALITÉ

Ponctuer l'axe commerçant de l'Avenue Jean Jaurès, par une place publique bordée de commerces existants et à créer, c'est exprimer une intention de coeur de ville, à l'emplacement le plus favorable de la ville. A proximité de l'Hôtel de Ville, au carrefour des voies qui desservent les principaux quartiers.

Cette opération identifiera et organisera une centralité commerciale et de services nécessaire et déjà pré-existante.

LE PERIMETRE DE LA ZAC

Il comporte un vaste terrain abandonné par un super marché "SUMA" acquis par la Ville en prévision de l'opération.

La Ville a négocié l'acquisition d'une autre propriété. L'expropriation du dernier propriétaire d'un café, sera engagée conjointement par le Conseil Général et la Communauté Urbaine de Lyon.

Le périmètre est délimité comme suit: sur les rues: Curie à l'Est, de la Fraternité à l'Ouest et l'avenue Jean Jaurès au Sud.

LE PROJET ET LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE

Comme la plupart des communes de l'Est lyonnais, la commune de DECINES subit une légère croissance démographique passant de 20 031 habitants en 1975 à 24 565 habitants en 1990, mais on constate aussi une certaine évasion de la population vers la deuxième couronne de l'agglomération.

En effet, l'habitat traditionnel se caractérise par de l'habitat individuel, bien qu'il existe une forte proportion d'habitat social tel que le quartier du Prainet (3 000 habitants représentant 12 % de la population communale)

Le projet de la Bascule a l'ambition d'offrir un habitat collectif pour satisfaire les demandes locatives pour une population désireuse de rester sur la commune de DECINES, s'agissant d'une population jeune, d'origine décinoise, ou s'agissant d'une population agée, voulant rester à DECINES mais souhaitant quitter son habitat individuel.

LE PROJET ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les objectifs de la Communauté Urbaine sont de conforter le tissu économique local, diversifier les produits en tenant compte de la réalité du marché. C'est aussi maintenir et développer l'attractivité des centres villes et prendre en compte la dimension commerciale comme enjeu majeur et réalité économique de l'élaboration des projets urbains. Notamment par le maintien des commerces traditionnels en centre urbain.

Le projet de la BASCULE répond parfaitement aux ambitions communautaires et communales en créant une centralité urbaine à

DECINES, basée sur l'activité commerciale de proximité. Ce projet comprend une moyenne surface de vente, moteur, de petits commerces en pied d'immeuble, et ce en complément des commerces existants. Cet ensemble existant et à venir, se compose autour d'une place publique piétonne et de stationnements en nombre très suffisant.

L'activité économique, basée sur l'implantation de commerces, sera confortée par la réalisation de 500 à 600m2 de bureaux, destinés à satisfaire des besoins municipaux et de professionnels privés locaux.

LE PROJET ET LA LOI D'ORIENTATION POUR LA VILLE

Dans le respect de la Loi du 13 Juillet 1991, le programme des constructions comporte la réalisation d'immeubles collectifs d'habitations dont les financements satisfont l'équilibre entre les diverses catégories sociales, à assurer dans l'agglomération et dans chaque quartier.

En effet, il est prévu 70 logements, dont 45 sont destinés à la location, avec un financement type PLA, et 25 en accession à la propriété avec un financement type PAP.

La typologie des logements répondra aux besoins d'une population jeune souvent décinoise et retraitée désireuse de quitter son habitat pavillonnaire mais souhaitant rester sur la commune.

La volonté urbanistique prioritaire étant de privilégier l'activité commerciale autour de la place publique, il ne peut pas être prévu de logements à rez de chaussée.

VOLONTE ARCHITECTURALE ET ENVIRONNEMENT

Sur la rue Jean Jaurès et sur la rue de la Fraternité, il existe des immeubles d'une hauteur moyenne de R+3, sur la rue Curie ce sont des habitats pavillonnaires.

Les rez de chaussées sont occupés par des commerces.

Les constructions sont de type traditionnel et comporte des toitures généralement en tuiles.

Le site est fortement marqué par le carrefour de la Bascule, où se croise le trafic venant de Lyon et allant vers Meyzieu, et le trafic vers Vaulx en Velin et Chassieu.

L'activité commerciale de DECINES se répartit le long de l'avenue Jean Jaures, il n'y a pas de pôle commercial significatif.

Comme il est indiqué plus haut ce projet répond à une volonté de centralité urbaine nécessitant une certaine densité de construction.

Le projet autorise une surface hors-oeuvre nette totale de 10 500 m² maximum, répond à une volonté de densité urbaine.

Les constructions constitueront un front urbain autour de la place publique. L'épannelage sera décroissant sur la rue de la Fraternité en direction du Nord.

Le traitement architectural respectera l'environnement. Les toitures seront en tuiles, la modenature des façades devra permettre un compromis entre une architecture contemporaine et celle de l'environnement.

PROGRAMME DES EQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS

L'élargissement de l'Avenue Jean Jaurès et de la rue de la Fraternité, pour l'aménagement du carrefour, est de la compétence du Conseil Général du Rhône. Le projet de circulation et de fonctionnement du carrefour tient compte des volontés municipales, notamment en ce qui concerne les "tourne à gauche".

Les traitements de surfaces seront définis en concertation entre les différents intervenants: Conseil Général, Communauté Urbaine et Aménageur privé. La volonté étant que l'avenue Jean Jaures doit donner l'impression de traverser la Place publique en perdant, tant que faire se peut, son aspect de voirie. Place publique et carrefour doivent être traités en continuité, pour intégrer les commerces existants dans l'opération d'urbanisme et conforter l'effet de Place.

Les espaces publics seront réalisés par l'Aménageur, selon les prescriptions et le cahier des charges (en annexe) de la Communauté Urbaine de Lyon.

Ces espaces publics recevront un traitement de surface à caractère piétonnier, des arbres plantés en pleine terre seront prévus.

3.2 DESSERTES

Les voiries bordant l'opération sont suffisantes à la desserte de l'opération, qui, à cette ocasion, seront réaménagées, notamment l'avenue Jean Jaurès et la rue de la Fraternité.

3.3 RESEAUX

3.3.1 EAU POTABLE

Réseaux existants satisfaisant pour prendre en compte l'opération..

3.3.2 EAUX USEES

Réseaux existants satisfaisants pour prendre en compte l'opération

3.3.3. EAUX PLUVIALES

Les eaux de toiture seront réinjectées dans le sol

Les eaux de ruissellement seront rejetées à l'égout prévu à cet effet, sur la rue de la Fraternité

3.3.4 TELECOMMUNICATIONS

Réseaux existants satisfaisants pour prendre en compte l'opération

3.3.5 ELECTRICITE

Réseaux existants satisfaisants pour prendre en compte l'opération

3.4 ENVIRONNEMENT

3.4.1 ECONOMIQUE

Les commerces avoisinnants bénéficieront de l'opération, par sa volonté de centralité, qui recentrera l'activité commerciale autour de la place publique

3.4.2. VEGETAL

Les platanes sur la rue de la Fraternité seront préservés. Les quelques arbres existants de la propriété "NABAS" appelés à disparaître seront compensés par des plantations en pleine terre, sur la zone M de l'opération, et par un aménagement paysagé de la place publique "Zone K"

MESURES COMPENSATOIRES

4.1.1. TOPOGRAPHIE

S'agissant d'un aménagement centre ville, il n'y a pas de modification de la topographie

4.1.2. HYDROGRAPHIE

L'opération n'a pas d'incidence sur l'hydrographie

4.2. PAYSAGE

Le paysage actuel est davantage celui d'un chantier en attente.

L'opération envisagée donnera à cete zone un caratère urbain pour l'épannelage des constructions envisagées. La centralié urbaine sera affirmée par l'aménagement de la place publique

4.3. FAUNE ET FLORE

L'opération 'a pas d'incidence sur la faune et la flore

4.4. DESSERTES

L'opération permet la réalisation des projets souhaités d'aménagement du carrefour de la Bascule, tant par la Ville, que par la Communauté Urbaine et le Conseil Général.

4.5. NUISANCES,

L'opération ne crée pas de nuisances, s'agissant d'immeubles de logements, de quelques bureaux, et d'activités commerciales à rez de chaussée.

5

METHODES D'EVALUATION DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

5.1 ANALYSE DU TRAFIC ROUTIER

L'analyse du trafic routier a été réalisé par le CETE de LYON (Département Etudes Urbains, Déplacements Urbains, Trafic)

Elle s'est décomposée en deux étapes:

1 - Calcul du trafic:

Le calcul des densités de trafic routier est basé sur des normes de génération de trafic données par les études du CETUR (Centre d'Etudes des Transports Urbains).

Ces normes permettent de calculer des densités de trafic, en heures de pointe du matin et du soir, en fonction du nombre d'emplois prévus sur la zone ou des surfaces des différents éléments de programme de celle-ci.

2 - Affectation du trafic sur le réseau:

Une fois le trafic connu, il est affecté sur le réseau routier à l'aide d'un outil de simulation "DAVIS", qui permet de le simuler sur l'ensemble de l'agglomération lyonnaise.

On peut ainsi connaître les répercussions de la création de la ZAC en terme de trafic non seulement autour de celle-ci, mais aussi sur toute l'agglomération.

5.2 ANALYSE DES PROBLEMES D'ASSAINISSEMENT

L'analyse des problèmes d'assainissement a été réalisée par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté Urbaine de LYON. Elle se décompose en trois points principaux, et doit recevoir l'approbation de l'hydrogéologue de la Préfecture du RHONE..

5.2.1. EAUX USÉES

La méthode d'étude et de calcul des effluents, en termes qualitatif et quantitatif s'appuie sur les directives et les données de la circulaire ministérielle n° 77284 INT.

Elle permet notamment de calculer la dimension des collecteurs EU en fonction de la surface et de la nature des bâtiments projetés.

5.2.2. EAUX PLUVIALES

Un logiciel ("CEDRE 2") élaboré à partir des données de la circulaire ministérielle n° 77284 INT. permet de calculer les différents débits d'eaux pluviales.

Il prend notamment en compte des pluies de référence données par la circulaire ainsi que des fréquences de retour de ces pluies.

5.2.3. MESURES DE PERMEABILITE DU SOL. CAUCUL DE BASSINS

La perméabilié du sol, ainsi que la profondeur de la nappe phréatique sont déterminées à partir de sondages effectués notamment par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières).

A partir des données de ces sondages et de la circulaire n° 77284 INT., on peut calculer la perméabilité nécessaire pour les bassins de retention et d'infiltration destinés à la zone projetée.

5.3 ANALYSE DES EAUX

L'analyse des eaux d'alimentation et de distribution est effectuée par l'Institut Pasteur à LYON:

Département d'Hygiène Appliquée à l'Homme et à son Environnement.

Secteur Bactériologique et Chimie des Eaux

Laboratoire de référence, départemental et régional, agréé par le Ministère des Affaires Sociales, au titre du contrôle sanitaire des eaux: eaux d'alimentations, eaux minérales, eaux de baignades, eaux usées.

Le laboratoire agréé par le Ministère de l'Environnement pour les agréments du type 1,3,5,6,7: ressources naturelles, eaux de rejets industriels et urbains.

CONCLUSION

1 SUR L'ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL

L'assiette foncière de l'opération envisagée, se situe en milieu urbain et occupe une situation stratégique pour l'organisation urbaine de la ville de DECINES.

L'état initial de la faune et de la flore ne s'en trouvera pas perturbé.

La topographie est favorable à l'implantation du type de bâtiments envisagés. Sur le plan géologique, le projet n'aura pas de conséquence.

Le projet de ZAC n'aura pas de conséquences sur la climatologie, ni sur l'hydrologie.

La ZAC est l'occasion d'améliorer le fonctionnement du carrefour de la Bascule et par conséquent les dessertes voiries.

Les réseaux Eaux Usées, Eaux Pluviales, Eau Potable, EDF, GDF, Télécommunication sont suffisants pour alimenter l'opération.

Le projet de ZAC aura des incidences bénéfiques sur le plan socio économique, en offrant des types de logements nécessaires et en dynamisant l'activité commerciale de proximité.

2 SUR LES EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le projet d'aménagement de la zone s'inscrit parfaitement dans la stratégie de développement prévue par le SDAU de l'agglomération lyonnaise et par le Plan d'Occupation des Sols de l'Est lyonnais, notamment par la maintenance d'activité commerciale et tertiaire en milieu urbain des communes de l'Est Lyonnais, pour assurer un certain équilibre avec la concentration d'activités des villes de Lyon et Villeurbanne.

Le Plan d'Occupation des Sols classe les terrains considérés en zones N.A.b. Ce zonage est parfaitement compatible avec le projet envisagé.

3 SUR LES OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

Le projet de Z A C se propose de satisfaire plusieurs ambitions:

- a) Régler le problème du mauvais fonctionnement du carrefour de la Bascule: élargissement des voirires, avenue Jean Jaurès; rue de la

Fraternité, création de tourne à gauche afin d'assurer une meilleure fluidité de la circulation, sur ce carrefour très fréquenté, et aujourd'hui engorgé.

- b) Créer une centralité dans une structure urbaine aujourd'hui trop linéaire. La réalisation d'espaces publics et notamment l'aménagement d'une place répondra à cette volonté.
- c) Les petits commerces trop dispersés ont du mal à survivre. En créant une moyenne surface, et des petits commerces en pied d'immeuble, le projet ambitionne de redynamiser l'activité commerciale existante, et d'y apporter des commerces complémentaires.

De même, les surfaces de bureaux prévues offriront des services privés ou publics qui confirmeront l'objectif d'opération coeur de ville, basée principalement sur l'activité économique.

- d) L'habitat à DECINES est fait de 40 % d'habitat en maisons individuelles, et 12 % de la population vit dans un seul ensemble de logements locatifs au Prainet.

Il semble nécessaire d'offrir aux décinois de nouvelles possibilités pour se loger, tant pour des personnes désireuses de quitter leur maison, et souhaitant rester en centre ville, que pour des jeunes ménages, qui, originaires de DECINES, ne trouvent pas à se loger en location.

Ce programme de construction comprend aussi une partie en accesion à la propriété en immeuble collectif. Ceci devrait satisfaire une demande locale, certaine, d'autant que la promotion privée traditionnelle n'a pas perçu le besoin, et que peu d'opportunité foncière satisfaisante ne s'est présentée jusqu'à ce projet de Z A C.

4 SUR LES MESURES COMPENSATOIRES

L'aménagement de la zone considérée n'ayant pas de conséquence perturbante sur la topographie, l'hydrographie, la géologie, ni sur la faune et la flore, les mesures compensatoires sont donc négligeables.

5 SUR LES JUSTIFICATIONS DU PROJET

Comme dit plus haut, ce projet d'aménagement s'inscrit parfaitement dans une stratégie de développement de l'agglomération lyonnaise et du SDAU notamment en favorisant de telles opérations de coeur de Ville, qui améliorent l'idendité des communes de l'Est. Ce projet favorisera donc le

développement et le maintien de l'emploi à DECINES, et fixera la population résidante mais désireuse parfois de changer de mode d'habitat.

Ce projet n'a pas de conséquence sur l'environnement.

- Le réaménagement du carrefour satisfait les objectifs en matière d'infrastructure
- L'opération de centralité, avec sa place publique, répond à des objectifs urbanistiques
- La construction de logements locatifs et en accession en centre ville résoud les besoins socio-économiques
- La réalisation de surfaces commerciales et de bureaux redynamise le tissu économique en alliant les intérêts privés et les objectifs publics.